



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 19 juillet 2017
19 heures 00

RS/GF

N° 002173

Sport - Recherche de
parrainages pour le
salon des sports

Affiché le :

Le mercredi 19 juillet 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La ville d'Apt est forte d'un important tissu associatif sportif. Elle compte plus de 40 clubs dans de nombreuses disciplines.

Un salon du sport à Apt est organisé tous les deux ans. Le prochain aura lieu le samedi 9 septembre 2017. Il est l'occasion de mettre à l'honneur les associations et les valeurs du sport dans notre société.

Sur les installations sportives du lycée d'Apt, les familles accompagnées de leurs enfants pourront découvrir les différentes activités sportives proposées dès la rentrée scolaire.

Mais au-delà des stands tenus par les associations sportives, ce salon se veut également un moment de convivialité à travers les démonstrations des divers sports proposés sur Apt.

Il offre également la possibilité de découvrir et de participer à diverses animations gratuites.

Enfin, en soirée, ce salon se clôturera par la remise de récompenses aux sportifs et bénévoles méritants à l'occasion d'un gala de boxe ouvert à tous.

Afin d'alléger le coût financier pour la commune, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'engager une démarche de parrainage au profit de la Ville pour financer le salon des sports et dans ce cadre d'autoriser le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Chaque convention fera l'objet d'une décision du Maire qui sera rapportée en séance du Conseil municipal.

La participation financière d'un parrain sollicité sera soumise à une contrepartie :

Pour tous les parrainages :

- Visibilité et communication comme définies à l'article 3.2 de la convention annexée

Pour les parrainages dont le montant de financement est compris entre 300€ et 500€ :

- une table de 10 personnes pour le buffet autour du gala

Pour les parrains dont le montant de financement supérieur à 500€

- une table de 10 personnes pour le buffet autour du gala
- un encart publicitaire autour du ring du gala
- la participation à la remise des prix

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'engagement d'une démarche de parrainage pour le salon des sports,

AUTORISE le Maire à signer toutes les conventions de parrainage avec les entreprises conformément à la convention type annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI